

2014/6255 - ZAC DU BON LAIT - CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE OMNISPORTS PLACE DU TRAITE DE ROME A LYON 7E - OPERATION N° 07281003 - LANCEMENT DES TRAVAUX, ADAPTATION DES CREDITS ET VOTE DE L'ACTUALISATION DE L'AP N° 2012/2, PROGRAMME 00004 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Par délibération n° 2012/5054 du 17 décembre 2012, vous avez approuvé le lancement de l'opération de Construction d'un gymnase omnisports de la ZAC du Bon Lait et fixé le montant de l'autorisation de programme n° 2012/2, programme 00004 à 800 000 € TTC, correspondant au montant des études.

Par délibération n° 2013/5781 du 23 septembre 2013, vous avez attribué la maîtrise d'œuvre de l'opération à l'équipe dont le mandataire est le cabinet Dietrich Untertrifaller pour un montant de 684 770 € HT pour une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de 5 000 000 € HT (valeur mai 2013).

Cette opération concerne la construction d'un gymnase omnisports avec salle homologuée sports collectifs, gradins pour 200 spectateurs, salle annexe de 430 m² pour les arts martiaux, 5 bureaux et salle de réunions pour les associations du quartier. La surface utile est d'environ 2 200 m².

Les études de maîtrise d'œuvre au stade APS (Avant Projet Sommaire) conduisent à une estimation du montant de l'opération de 7 950 000 € TTC (valeur mai 2012), dont 100 000 € TTC pour les équipements et le mobilier.

Cette opération sera financée par l'autorisation de programme n° 2012/2, programme n° 00004 "ZAC Bon Lait Gymnase" »

Vu les délibérations n° 2012/5054 du 17 décembre 2012 et n° 2013/5781 du 23 septembre 2013 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 – Le lancement des travaux de l'opération «ZAC du Bon Lait - Construction d'un gymnase omnisports» est approuvé.

2 - Le nouveau montant de l'autorisation de programme de l'opération «ZAC du Bon Lait - Construction d'un gymnase omnisports» est fixé à 7 950 000 € dont 100 000 € pour les équipements et le mobilier.

3 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00004, opération n° 07281003, AP n° 2012/2, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 411, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- réalisé antérieur : 288 000 €
- 2014 : 1 000 000 €
- 2015 : 4 000 000 €
- 2016 : 2 500 000 €
- 2017 : 162 000 €.

4 – M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY